

BOIRON

Société Anonyme

2 avenue de l'Ouest Lyonnais

69510 MESSIMY

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

MAZARS
109 Rue Tête d'Or
69006 LYON
SAS au capital de 5 986 008 €
RCS : 351 497 649 Lyon

DELOITTE & ASSOCIES
Immeuble Higashi
106 cours Charlemagne
CS 40207
69286 LYON Cedex 2
SAS au capital de 2 188 160 €
572 028 041 RCS Nanterre

BOIRON

Société Anonyme

2 avenue de l'Ouest Lyonnais
69510 MESSIMY

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'assemblée générale de la société BOIRON

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société BOIRON relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite et à l'accord de préparation à la retraite

(Paragraphe 1.7, 15.5, 19.2, 19.3 et 19.4 de l'annexe aux comptes annuels)

Risque identifié

Les salariés de Boiron SA bénéficient en France d'avantages postérieurs à l'emploi qui incluent les indemnités de départ en retraite conventionnelles et celles relatives à un accord interne de préparation à la retraite.

Ces engagements sont calculés chaque année par un actuair e indépendant. Ils ne sont pas comptabilisés, à l'exception d'un montant de 234 K€ issu de la fusion de DOLISOS en 2005 qui a été figé conformément à la réglementation comptable et repris en résultat lors du départ des salariés. Le montant de l'engagement total, net de cette provision comptabilisée au titre de DOLISOS, fait l'objet d'une mention en engagements hors bilan dans l'annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 pour un montant total de 53 930 K€. Les modalités de cette évaluation sont décrites dans les paragraphes 19.3 et 19.4 de l'annexe aux comptes annuels et le détail des hypothèses actuarielles retenues en paragraphe 19.2.

Nous avons considéré l'évaluation des engagements relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi comme un point clé de l'audit, pour les raisons suivantes :

- La détermination des hypothèses actuarielles repose notamment sur le jugement de la Direction du Groupe. Il s'agit principalement du taux d'actualisation, des prévisions d'évolutions de salaires, des taux de rotation du personnel.
- Le montant des engagements est sensible aux hypothèses et méthodes utilisées pour le calcul. Une variation de ces hypothèses par rapport aux observations pourrait conduire à un impact significatif sur les engagements hors bilan dans les comptes sociaux de BOIRON.

Notre réponse

Dans le cadre de notre audit des comptes sociaux, nos travaux ont notamment consisté à :

- Prendre connaissance de l'accord de préparation à la retraite ;
- Examiner la conformité de la méthodologie de calcul des engagements relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi appliquée par le Groupe à la recommandation ANC n°2013-02 du 7 novembre 2013 et modifiée le 5 novembre 2021 et aux techniques actuarielles reconnues ;
- Rapprocher, par sondages, les données individuelles, liées aux salariés et utilisées pour le calcul des engagements, avec les données issues du logiciel de paie et les derniers bulletins de salaires ;
- Réaliser un examen critique des modalités de mise en œuvre de cette méthodologie de calcul pour les engagements de Boiron SA. Cet examen critique, réalisé par nos experts, s'est notamment traduit par :
 - La revue critique des hypothèses démographiques et financières utilisées pour le calcul des engagements (taux d'actualisation, évolutions de salaire ...) au regard de la réglementation ou la confrontation de ces hypothèses aux observations menées (benchmarks, éléments statistiques...).
 - La contre-valorisation des engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite et à l'accord interne de préparation à la retraite.
- Comparer les montants d'actifs pris en compte au titre des fonds externalisés en déduction du montant des engagements, avec les montants confirmés par la compagnie d'assurance ;

- Contrôler les montants des engagements au 31 décembre 2022 indiqués dans l'annexe,
- et vérifier le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L. 22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle, à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote, vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité de la directrice générale.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société BOIRON par l'assemblée générale du 18 mai 2017 pour le cabinet Deloitte & Associés et du 19 mai 2011 pour le cabinet Mazars.

Au 31 décembre 2022, le cabinet Mazars était dans la 12^{ième} année de sa mission sans interruption et le cabinet Deloitte & Associés dans la 6^{ième} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Lyon, le 13 avril 2023

Les commissaires aux comptes

MAZARS

 CHARNAVEL Emmanuel

Emmanuel CHARNAVEL

 HERVET Séverine

Séverine HERVET

DELOITTE & ASSOCIES



Vanessa GIRARDET

COMPTES ANNUELS

Bilan

Compte de résultat

Annexe

COMPTES SOCIAUX

États financiers

Compte de résultat

COMPTE DE RÉSULTAT SOCIAL <i>(en milliers d'euros)</i>	Paragraphes	31/12/2022	31/12/2021
Montant net du chiffre d'affaires	2	381 729	320 671
Production stockée ou déstockée		5 840	937
Production immobilisée		2 894	3 589
Subventions d'exploitation		137	631
Reprises sur provisions et transferts de charges	11-15	28 524	22 586
Autres produits	2	6 130	4 767
Total des produits d'exploitation		425 254	353 180
Achats de marchandises, matières premières et autres approvisionnements		68 665	44 079
Variation de stocks marchandises et autres approvisionnements		(3 225)	(3 501)
Autres achats et charges externes		109 811	94 379
Impôts, taxes et versements assimilés		8 217	9 051
Salaires et traitements	3-4	98 729	96 885
Charges sociales		44 335	44 882
Dotations aux amortissements sur immobilisations	8-9	25 580	27 712
Dotations aux provisions sur actif circulant et risques et charges	11-15	10 243	7 486
Autres charges	2	8 160	8 162
Total des charges d'exploitation		370 514	329 135
Résultat d'exploitation		54 740	24 046
Produits des participations		7 575	1 236
Produits des valeurs mobilières, créances de l'actif immobilisé, autres intérêts		1 686	554
Reprises sur provisions	15	2 540	1 149
Différences positives de change		6 750	4 940
Produits nets sur cessions de Valeurs Mobilières de Placement			
Total des produits financiers		18 551	7 879
Dotations financières aux amortissements et aux provisions		3 913	2 295
Intérêts et charges assimilées		547	25
Différences négatives de change		9 049	5 131
Charges nettes sur cessions de VMP		0	0
Total des charges financières		13 508	7 451
Résultat financier	6	5 043	428
Résultat courant avant impôt		59 783	24 474
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		307	2
Produits exceptionnels sur opérations en capital		7 905	11 255
Reprises sur provisions exceptionnelles et transferts de charges	9-15	27 634	21 404
Total des produits exceptionnels		35 846	32 661
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		21 401	15 542
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		2 017	3 297
Dotations aux provisions exceptionnelles	8-9-15	4 794	6 994
Total des charges exceptionnelles		28 213	25 833
Résultat exceptionnel	7	7 634	6 829
Intéressement		9 989	3 269
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		1 417	0
Impôts sur les bénéfices		9 598	6 400
Bénéfice de l'exercice		46 412	21 633

Bilan

ACTIF <i>(en milliers d'euros)</i>	Paragraphes	Brut	Amortissements et provisions	31/12/2022 net	31/12/2021 net
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	8	191 963	100 267	91 696	91 930
Brevets, licences, marques		3 457	3 392	65	65
Logiciels informatiques		107 661	86 361	21 300	22 524
Droits au bail et fonds commerciaux		72 620	10 514	62 106	62 106
Immobilisations incorporelles en cours		8 224		8 224	7 234
Avances et acomptes sur immobilisations		0		0	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	9	402 431	267 641	134 790	146 140
Terrains et agencements		43 471	20 544	22 927	24 453
Constructions et agencements		186 883	125 265	61 618	63 689
Installations techniques, matériels et outillages		148 633	105 409	43 224	48 693
Autres immobilisations corporelles		18 510	16 423	2 087	2 055
Immobilisations en cours		4 928		4 928	7 250
Avances et acomptes sur immobilisations		6		6	0
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	10	137 061	43 895	93 166	79 688
Titres de participation		121 866	42 499	79 367	75 753
Créances rattachées à des participations		3 869	0	3 869	383
Autres immobilisations financières		11 326	1 396	9 931	3 552
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ		731 455	411 803	319 652	317 758
STOCKS	11	69 826	4 969	64 857	56 807
CRÉANCES D'EXPLOITATION	12	98 621	353	98 269	94 916
Clients et comptes rattachés		60 378	238	60 140	61 904
Autres créances		38 244	115	38 128	33 011
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITÉS	13	229 222	0	229 222	220 779
COMPTES DE RÉGULARISATION	12	3 342	0	3 342	2 727
TOTAL ACTIF CIRCULANT		401 011	5 322	395 690	375 229
Écarts de conversion actif		374	0	374	34
TOTAL ACTIF		1 132 841	417 125	715 716	693 021

PASSIF <i>(en milliers d'euros)</i>	Paragraphes	31/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		484 755	479 624
Capital social		17 545	17 545
Primes liées au capital social		79 876	79 876
Réserve légale		2 201	2 201
Réserves diverses		367 379	366 579
Report à nouveau		17 753	13 422
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE		46 412	21 633
Subventions d'investissements		0	
Provisions réglementées		39 159	38 963
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	14	570 326	540 220
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	15	32 987	53 297
DETTES FINANCIÈRES		2 013	2 459
Emprunt obligataire			
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit		601	111
Emprunts et dettes financières divers		1 411	2 348
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS		40 370	38 766
DETTES FISCALES ET SOCIALES		44 496	35 786
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHÉS		2 491	4 013
AUTRES DETTES		20 613	16 893
COMPTES DE RÉGULARISATION		2 411	1 548
TOTAL DETTES ET RÉGULARISATIONS	16	112 393	99 465
Écarts de conversion passif		10	38
TOTAL PASSIF		715 716	693 021

Tableau de flux de trésorerie

Tableau de financement social (en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Flux de trésorerie liés à l'exploitation⁽¹⁾	49 154	23 795
Résultat net (avant répartition)	46 412	21 633
Dotations et reprises d'amortissements	24 639	27 086
Dotations et reprises de provisions	(18 064)	(12 168)
Résultat sur cessions d'éléments d'actif	(5 519)	(7 956)
Subventions d'investissement rapportées au résultat	0	0
Capacité d'autofinancement⁽²⁾	47 469	28 595
Variation du besoin en fonds de roulement	1 685	(4 800)
Flux de trésorerie liés à l'investissement	(17 684)	(11 157)
Cessions d'immobilisations ⁽³⁾	6 817	11 018
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(7 551)	(9 282)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(8 750)	(9 868)
Acquisitions d'immobilisations financières :		
- Achat d'actions auto-détenues contrat de liquidité	(3 959)	(4 163)
- Autres immobilisations financières	(9 127)	(2 984)
Diminution des immobilisations financières :		
- Cessions d'actions auto-détenues contrat de liquidité	4 354	4 097
- Autres immobilisations financières	531	25
Flux de trésorerie liés aux opérations financières	(23 522)	(17 590)
Achat d'actions auto-détenues hors contrat de liquidité	(6 079)	0
Dividendes attachés aux actions auto-détenues	166	25
Distribution de dividendes	(16 668)	(16 668)
Financements stables :		
- Remboursement emprunt intra-groupe		
- Autres financements stables	(941)	(947)
Variation de trésorerie	7 948	(4 952)
Trésorerie à l'ouverture	220 668	225 619
Trésorerie à la clôture	228 616	220 668
Variation de trésorerie	7 948	(4 952)

⁽¹⁾ Les cessions d'immobilisations sont principalement liées aux cessions en 2022 de quatre établissements de distribution et le site de fabrication de Montrichard (cf. paragraphe sur les faits marquants).

ANNEXE

Annexe aux comptes sociaux

PRÉSENTATION DE L'ENTREPRISE

BOIRON, société mère du Groupe, est une société anonyme de droit français. Son activité principale est la fabrication et la commercialisation de médicaments homéopathiques.

Son siège social est situé 2, avenue de l'Ouest Lyonnais, 69510 Messimy, France.

Au 31 décembre 2022, BOIRON société mère établie les comptes consolidés de l'ensemble du Groupe.

L'ensemble des informations données ci-après est exprimé en milliers d'euros (K€), sauf indication contraire.

La présente annexe fait partie intégrante des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Les comptes sociaux ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 21 mars 2023.

Principaux évènements de l'exercice 2022

- BOIRON a acquis 70% de la société ABBI en date du 28 février 2022, start-up spécialisée dans la cosmétique individualisée, grâce à l'intelligence artificielle, située à Sainte-Foy-lès-Lyon, pour un montant de 1 750 K€. Des compléments de prix sont exigibles en cas d'atteinte d'objectifs au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2023. Les 30% restant bénéficient d'un engagement réciproque d'achat et de vente qui sera réalisé au 30 juin 2025, dont le prix sera déterminé en fonction des objectifs atteints au 31 décembre 2024 (cf.paragraphe 19).
- La guerre en Ukraine survenue fin février 2022 affecte humainement toutes les équipes et le distributeur ukrainien des Laboratoires BOIRON. Les Laboratoires BOIRON veillent attentivement à l'évolution de la situation, afin de prendre toutes les dispositions nécessaires quant à l'organisation de leurs activités. En Russie, les investissements ont été gelés, les campagnes publicitaires et les essais cliniques arrêtés, les lancements de nouveaux produits annulés. L'activité de la filiale perdure néanmoins, les médicaments concernés pouvant être essentiels pour certaines populations fragiles comme les femmes enceintes et les enfants. Par ailleurs, les salariés du Groupe se sont mobilisés en accueillant des réfugiés ukrainiens, en donnant du matériel de première nécessité et des aliments. Des dons de dentifrices, sirops et pâtes pectorales ont été acheminés. L'analyse effectuée n'a pas conduit à constater de dépréciation significative sur les actifs détenus par BOIRON sur sa filiale.
- A la suite de leur fermeture en 2021, les établissements de distribution de Limoges, de Pau et de Strasbourg, ainsi que le site de production de Montrichard ont été vendus sur l'année 2022, générant une plus-value de 6 114 K€. Pour mémoire, la plus-value totale constatée sur 2021 sur les établissements vendus s'est élevée à 8 426 K€.
- Les Laboratoires BOIRON ont décidé de fermer leur filiale en Inde et ont annoncé cette décision aux quinze salariés de la filiale en décembre 2022. Le Groupe se retire du pays à compter de 2023. L'analyse effectuée a conduit à constater une dépréciation de 100% des titres de la filiale pour 1 438 K€ (cf. paragraphe 5) et des compléments pour risques de 296 K€.
- Sur le premier semestre 2022, les Laboratoires BOIRON ont procédé au rachat de 150 000 actions pour un montant total de 6 079 K€ dans le cadre du programme de rachat d'actions approuvé par l'Assemblée Générale du 27 mai 2021.

1 RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

1.1 Principes comptables généraux

Dans l'objectif de présenter une image fidèle, les comptes annuels de l'exercice ont été établis :

- en respectant les principes généraux de prudence, de régularité et de sincérité,
- conformément aux hypothèses de base suivantes :
 - de continuité de l'exploitation,
 - de permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
 - d'indépendance des exercices,
- et conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du règlement ANC 2020-09 du 4 décembre 2020 relatif au Plan Comptable Général.

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments patrimoniaux est la méthode des coûts historiques, sous réserve de la réévaluation de 1976 postérieurement à cette date, aucune réévaluation n'a été constatée dans les comptes.

1.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition. Ce dernier correspond à la valeur nominale historique des actifs incorporels, excepté pour ceux issus de la fusion avec DOLISOS, qui ont été apportés à leur valeur réelle.

L'activation des coûts d'emprunts ne concerne aucune des immobilisations incorporelles.

- **Frais de recherche et de développement** : les dépenses de recherche sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles ont été supportées. La société immobilise les frais de développement lorsque les critères d'activation sont respectés. En pratique, les frais de développement activés correspondent aux frais liés à des logiciels informatiques (cf. infra).
- **Brevets, licences et marques** : les dépenses liées aux brevets et licences déposés par la société ne sont pas immobilisées. Seuls les brevets acquis sont classés dans cette rubrique. Ces derniers sont amortis sur vingt ans. Les concessions de brevets, ne remplissant pas les critères de pleine propriété, ne sont pas immobilisées. Les marques qui figurent à l'actif sont des marques acquises ou valorisées à l'occasion d'opérations d'apports ou de fusions. Elles ne font pas l'objet d'un amortissement, leur durée de vie n'étant pas programmée dans le temps. Un test de dépréciation est mis en œuvre à chaque fois qu'un indice de perte de valeur est identifié (notamment baisse significative des ventes de produits distribués sous la marque). Le test est réalisé sur la base d'une approche multicritères (rentabilité, chiffre d'affaires).
- **Logiciels informatiques** : les dépenses de logiciels à usage interne sont immobilisées lorsqu'elles concernent des projets informatiques importants, dès lors qu'ils présentent une forte probabilité de réussite technique et d'obtention d'avantages économiques futurs. Seules les dépenses de développement internes et externes (qui concernent les frais d'analyse organique, les frais de programmation, de tests et jeux d'essais, et les frais de documentation destinée à l'utilisateur) sont activées.

Les logiciels sont amortis selon le mode linéaire sur une durée de un à cinq ans à compter de la date d'acquisition, lorsqu'ils sont acquis ou de leur date de mise en service, lorsqu'ils sont développés en interne. Les logiciels de gestion intégrés de type ERP, compte tenu de leur importance opérationnelle et de leur durée probable d'utilisation, sont amortis sur une durée de huit ans. La mise en service des projets importants est effectuée par lots, lorsque l'utilisation de chaque lot est indépendante.
- **Fonds commerciaux** : les fonds commerciaux figurant à l'actif ne sont pas amortis, car la société n'a pas identifié de durée limitée prévisible à leur exploitation (durée d'utilisation non limitée).
- **Malis techniques** : la société avait opté en 2016 pour ne pas retraiter l'affectation extracomptable des malis techniques existant au 1^{er} janvier 2016. Les malis étaient affectés précédemment au fonds commercial. L'analyse effectuée dans le cadre de l'application du règlement de l'ANC n° 2018-06 (cf. supra) en 2016 avait confirmé une durée d'utilisation non limitée pour les malis techniques comme pour les fonds commerciaux.

Les fonds commerciaux acquis et les malis techniques affectés aux fonds commerciaux, font donc l'objet de tests de dépréciation chaque année à la clôture de l'exercice, même en l'absence d'indice de perte de valeur, par rapport à la valeur d'usage (flux actualisés de trésorerie).

Les tests sont effectués en tenant compte de la manière dont les fonds commerciaux sont suivis en interne. Ainsi, les fonds commerciaux qui ne sont plus suivis distinctement, et sont devenus fongibles, sont testés au niveau auquel ils sont suivis par la Direction.

Le déremboursement de l'homéopathie et la réorganisation en France initié en 2020 n'ont pas eu d'impact sur les tests de dépréciation, la valeur recouvrable des fonds de commerce restant très supérieure à leur valeur nette comptable.

1.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles, hors apports de DOLISOS, sont évaluées à leur coût d'achat majoré des frais accessoires selon les critères déterminés par la réglementation ANC 2015-06 et 07 sur les actifs et leur dépréciation.

Les immobilisations issues de la fusion avec DOLISOS ont été apportées à leur valeur réelle. La valeur d'apport a ainsi été enregistrée comme la valeur brute des immobilisations correspondantes et un nouveau plan d'amortissement, conforme à la réglementation et à la pratique de BOIRON, a été déterminé.

L'activation des coûts d'emprunts ne concerne aucune des immobilisations corporelles.

La société a opté pour la constatation en charges des frais d'acquisition des immobilisations (droit de mutation...) et non l'intégration dans le prix de revient des immobilisations concernées.

Les éléments de l'actif immobilisé suivent l'approche par composants : ils sont répartis entre immobilisations décomposables (structure et composants identifiés distinctement en tant qu'immobilisations amortissables sur des durées d'utilisation propres) et non décomposables.

La société n'a pas de dépense de gros entretien ou de grande révision, n'évoluant pas dans un secteur d'activité concerné par ce type de dépenses. Lorsque leur durée d'utilisation attendue est supérieure à un an, les pièces de rechange et de sécurité significatives sont immobilisées.

Les plans d'amortissement sont déterminés selon la durée d'utilité des actifs correspondants pour l'entreprise, en fonction de la consommation des avantages économiques attendus et des conditions probables d'utilisation des biens.

Les différences entre les amortissements économiques et les amortissements fiscaux sont constatées en amortissements dérogatoires, les soldes à la clôture sont présentés dans une rubrique distincte des capitaux propres, et les variations sont constatées en résultat exceptionnel.

Les durées de vie retenues dans le calcul des amortissements sont les suivantes ; elles sont inchangées par rapport à l'exercice précédent :

Éléments d'actif	Amortissements	
	Économiques	Fiscaux
Constructions gros œuvres	30 ans	20 ans
Constructions autres composants	20 ans	20 ans
Agencements des constructions	10 ans	10 ans
Matériel industriel	12 ans	8 ans
Matériel de bureau, informatique, roulant	3 à 5 ans	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	10 ans	10 ans

1.4 Immobilisations financières

- **Titres de participation** : ils sont évalués à leur coût d'acquisition, majoré des frais d'acquisition.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle des titres devient inférieure à leur valeur d'inscription à l'actif. La valeur actuelle est appréciée en tenant compte de la valeur vénale (disponible en cas de transaction comparable récente), et de la valeur d'usage, appréciée selon la méthode des flux de trésorerie actualisés, selon des modalités proches de celles retenues dans les comptes consolidés pour les tests de dépréciation des actifs non courants. Sauf situations exceptionnelles, la valeur actuelle est au moins égale à la situation nette de la société.

- **Actions auto-détenues** : les actions auto-détenues sont présentées au bilan en immobilisations financières.

La valeur actuelle des actions auto-détenues est égale au cours moyen du mois de décembre. À la clôture, une comparaison est effectuée entre le montant comptabilisé à l'entrée dans le patrimoine et la valeur actuelle. Cette comparaison peut faire apparaître des plus-values ou des moins-values. Seules les moins-values affectent le résultat de l'exercice ; elles sont comptabilisées sous forme d'une dépréciation.

1.5 Stocks

Conformément aux dispositions du règlement ANC 2015-06, la société n'a pas retenu l'option d'intégrer des frais financiers de la période de fabrication dans la valorisation des stocks.

Les stocks des matières premières, des marchandises et des approvisionnements sont évalués à leur coût d'acquisition, comprenant le prix d'achat et les frais accessoires.

Le coût des matières premières, des marchandises et des approvisionnements a été valorisé suivant la méthode du prix moyen pondéré.

Les stocks des produits fabriqués sont valorisés au coût de production. Ce coût est constitué des consommations et des charges directes et indirectes de production, dont les amortissements des biens concourant à la production.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur réalisable d'un article en stock est inférieure à son coût. Dans le cas où la valeur de réalisation ne peut être déterminée, des indices de pertes de valeur sont pris en compte, comme la rotation ou l'obsolescence des produits.

1.6 Créances et dettes

Les créances et dettes libellées en monnaies étrangères sont converties au cours de change du jour de la transaction. Les écarts de change entre le cours de règlement et le cours de la date de transaction sont constatés en résultat d'exploitation ou en résultat financier, en fonction de la nature des créances et des dettes dans le respect du règlement de l'ANC n° 2015-05 du 2 juillet 2015 .

Les créances et dettes libellées en monnaies étrangères non dénouées à la clôture de l'exercice sont converties au cours du 31 décembre. Les écarts en découlant sont portés en écarts de conversion à l'actif ou au passif du bilan. Une provision est constituée pour couvrir les pertes de change latentes.

Ces principes s'appliquent que les créances et les dettes soient couvertes ou non.

Le traitement des couvertures des créances et dettes libellées en monnaies étrangères est expliqué au paragraphe 1.8.

Une dépréciation est constatée lorsque les flux de règlement attendus estimés à la clôture de l'exercice sont inférieurs à leur valeur comptable. L'analyse du risque client est réalisée au cas par cas, en tenant compte d'une probabilité de défaillance et d'une probabilité de pertes en cas de défaut de paiement. Les probabilités sont estimées en tenant compte de critères tels que la situation financière du client, l'ancienneté de la créance ou l'existence d'un litige.

Les provisions sont constituées en tenant compte des garanties reçues, le cas échéant.

1.7 Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée lorsque BOIRON a une obligation à l'égard d'un tiers, obligation dont le montant peut être estimé de façon fiable et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Ces provisions couvrent les provisions pour réorganisation, les litiges sociaux et commerciaux, les provisions pour retours de marchandises, les provisions destinées à couvrir des actions en cours sur les risques fiscaux et autres procédures, les provisions pour pertes de change et les provisions pour gratification versée aux salariés à l'occasion de la remise des médailles du travail.

Dans le cas de réorganisations, une obligation est constituée dès lors que la réorganisation a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé à échéance déterminée ou d'un début d'exécution.

La société ne comptabilise pas les engagements de retraite, à l'exception de la provision apportée dans le cadre de la fusion de DOLISOS en 2005 et des cotisations versées à un fonds et constatées en charges l'année de leur versement. Le montant de la provision apportée a été figé, conformément à la réglementation comptable et repris en résultat lors du départ des salariés.

L'engagement est calculé selon les dispositions de la recommandation n° 2013-02 du 7 novembre 2013 de l'ANC, modifiée par la décision du 5 novembre 2021. BOIRON a opté, à compter de 2021, et compte tenu des caractéristiques de la convention collective applicable, de répartir le montant des droits sur la période de services pour laquelle le salarié acquiert des droits et non plus, comme précédemment, au prorata de l'ancienneté acquise sur l'ancienneté totale. Compte tenu de l'existence de plafonds des droits, le changement a conduit à réduire le montant de l'engagement (la date de début de constitution de provision est différée).

La quote-part des engagements que la société s'est engagée à verser conventionnellement aux salariés compris dans le PSE et répondant à certains critères ont été constatés au sein de la provision pour réorganisation, car cette mesure s'inscrit dans le cadre de la résiliation des contrats de travail des salariés telle que définie dans le PSE, et l'obligation est considérée comme certaine à la date de clôture. La fraction du fonds que la direction a décidé d'affecter au versement des indemnités lors du départ en retraite des salariés concernés est constatée en produit à recevoir à la clôture de l'exercice. La dotation de la provision et le produit à recevoir ont été constatés en résultat exceptionnel.

Le montant de l'engagement total net de la provision, comptabilisée au titre de DOLISOS, résiduelle et nette de la juste valeur des fonds versés auprès d'un organisme externe, est communiqué en engagements hors-bilan au paragraphe 15.5.

De même, les engagements contractés au titre de l'Accord de Préparation à la Retraite (APR) et assimilés à des avantages postérieurs à l'emploi, figurent au paragraphe 19 parmi les engagements hors bilan. Cet accord n'est pas concerné par la modification du règlement de l'ANC apportée le 5 novembre 2021.

En revanche, et conformément à la réglementation en vigueur concernant les avantages long terme, une provision est constatée pour tenir compte des gratifications à verser au titre des médailles du travail.

1.8 Instruments financiers

Conformément à la recommandation de l'ANC 2015-05 et aux principes définis dans le Plan Comptable Général (art. 372-1s), la société comptabilise les variations de valeur des contrats d'instruments financiers à terme à la clôture de l'exercice (essentiellement ventes à terme de devises dans le cadre de la politique de couverture de change des ventes en devises du Groupe) comme suit, depuis le 1^{er} janvier 2017 :

- le principe général est que les impacts des instruments financiers qui répondent aux critères de couverture définis par le règlement sont constatés de manière symétrique par rapport à l'élément couvert, dès lors que les critères de couverture définis par le règlement sont respectés,
- les variations de juste valeur liées aux opérations de couverture de flux de trésorerie ne sont pas constatées en résultat à la clôture,
- les variations de juste valeur des opérations de couverture de créances et dettes en devises sont présentées en résultat d'exploitation ou en résultat financier, comme explicité dans le paragraphe 1.6, en pertes et produits de change, dans la mesure où ces instruments sont négociés sur un marché organisé dont la liquidité peut être considérée comme assurée. Les variations de juste valeur sont constatées de manière symétrique aux opérations couvertes,
- à la clôture de l'exercice, les gains latents sur les opérations couvertes viennent en diminution de la perte de change latente sur les éléments couverts. Seule la perte de change nette sur l'opération couverte est constatée. Les pertes latentes sur les instruments de couverture sont constatées, lorsqu'elles excèdent le gain latent sur les opérations de couverture,
- le Groupe a opté pour ne pas constater spécifiquement les reports déports sur les opérations à terme.

Sur les exercices présentés, les instruments dérivés de change en cours correspondent uniquement à des couvertures de juste valeur et non de flux de trésorerie. Il n'existe pas d'instrument financier ne répondant pas aux critères de couverture.

La présentation de l'exposition au risque de change et de la stratégie en matière de couverture, ainsi que les positions des instruments de couverture en cours au 31 décembre 2022 sont mentionnées au paragraphe 19.5.

1.9 Crédits d'impôt et remboursement d'impôt

Le Crédit d'Impôt Recherche est comptabilisé en diminution de l'impôt sur les bénéfices. Il est imputé sur l'impôt dû au titre de l'année au cours de laquelle les dépenses de recherche ont été exposées.

2 PRODUITS D'EXPLOITATION

2.1 Chiffre d'affaires

La répartition des ventes par activité est la suivante :

	2022			2021	Variation
	CA France	CA Export	Total	Total	%
Activité pharmaceutique	244 922	120 944	365 866	309 268	18,3%
Activité non pharmaceutique	6 161	9 703	15 864	11 403	39,1%
MONTANT TOTAL	251 082	130 647	381 729	320 671	19,0%

Les produits sont comptabilisés dès lors que :

- il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront à l'entreprise,
- leur montant peut être estimé de façon fiable,
- à la date de transaction, il est probable que le montant de la vente soit recouvré.

L'essentiel du chiffre d'affaires correspond à la vente de produits homéopathiques.

En pratique, le chiffre d'affaires est constaté à la date de livraison des produits.

Les remises accordées aux groupements et pharmaciens sont présentées en diminution du chiffre d'affaires.

Comme indiqué au paragraphe 1.7, une provision est constituée au titre des retours de marchandises, en provisions pour risques et charges.

2.2 Autres produits/autres charges

	2022	2021	Variation
Autres produits	6 130	4 767	
Redevances	116	132	-12,1%
Gains de change sur opérations commerciales	2 756	614	348,9%
Produits divers ⁽¹⁾	3 258	4 021	-19,0%
Autres charges	(8 160)	(8 162)	
Redevances	(5 084)	(3 306)	53,8%
Pertes de change sur opérations commerciales	(2 437)	(820)	197,2%
Charges diverses ⁽²⁾	(639)	(4 036)	-84,2%

(1) Les produits divers correspondent essentiellement aux remboursements des indemnités de départ à la retraite en 2022 par notre fonds BNP Cardif pour un montant de 3 169 K€ contre 3 301 K€ en 2021.

(2) Les charges diverses correspondent principalement à des ajustements prix de transfert intra-groupe conformément aux dispositions contractuelles.

3 RÉMUNÉRATIONS DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Ces rémunérations sont constituées des sommes effectivement versées par la société mère aux personnes qui sont à la clôture ou qui ont été dirigeants, administrateurs et/ou mandataires sociaux, au cours de l'exercice clos.

Le total des revenus bruts 2022 s'élève à 2 115 K€ (contre 2 379 K€ en 2021) et se décompose en :

- rémunérations fixes : 1 200 K€,
- rémunérations variables : 538 K€ (elles intègrent l'intéressement, la participation, la prime d'intéressement basée sur le résultat opérationnel du Groupe et l'abondement au PEE et PERCO),
- honoraires et droits d'auteurs : 5 K€,
- rémunérations allouées aux membres du Conseil : 317 K€,
- avantages en nature : 55 K€.

Il n'y a ni avance, ni crédit alloué aux membres des organes d'administration et de direction, ni avantage visé par la loi TEPA, alloué aux membres de la Direction.

Pour information, les engagements hors-bilan liés aux organes d'administration et de direction sont constitués des avantages postérieurs à l'emploi pour 793 K€ et des avantages à long terme pour 130 K€.

4 EFFECTIF

4.1 Effectif moyen

Les groupes de niveaux sont définis selon la grille de classification de la Convention Nationale de l'Industrie Pharmaceutique. La catégorie cadres correspond essentiellement à la catégorie 3.

	31/12/2022	31/12/2021
Ensemble 1 (groupes 1 à 3)	548	692
Ensemble 2 (groupes 4 et 5)	786	860
Ensemble 3 (groupes 6 à 11)	457	454
Total effectif physique	1 791	2 006
Total effectif en équivalent temps plein	1 718	1 828

4.2 Effectif fin d'année

À titre d'information, l'effectif au 31 décembre 2022 est le suivant :

	31/12/2022	31/12/2021
Ensemble 1 (groupes 1 à 3)	558	554
Ensemble 2 (groupes 4 et 5)	792	793
Ensemble 3 (groupes 6 à 11)	469	439
Effectif inclus dans le PSE	213	392
Total effectif physique	2 032	2 178
Total effectif en équivalent temps plein	1 948	2 082

Au 31 décembre 2022, 213 personnes sont dans le PSE, 88 salariés sont accompagnés en vue d'un reclassement externe et 125 ont rejoint le dispositif de départ en mesures d'âge financé par l'entreprise.

5 RÉSULTAT FINANCIER

	31/12/2022	31/12/2021
Produits de participation ⁽¹⁾	7 575	1 236
Revenus de prêts sur filiales	792	205
Gains de change ⁽²⁾	6 750	4 940
Autres produits financiers ⁽³⁾	894	348
Produits sur cession de VMP		
Reprises de provisions pour dépréciation des participations ⁽⁴⁾	2 385	1 101
Reprises de provisions pour risques et charges	154	48
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	18 551	7 879
Charges d'intérêts	(228)	(9)
Pertes de change ⁽²⁾	(9 049)	(5 131)
Autres charges financières	(319)	(16)
Charges sur cessions de VMP	0	0
Dotations aux provisions pour dépréciation des participations ⁽⁵⁾	(2 160)	(1 976)
Dotations aux provisions pour risques et charges ⁽⁶⁾	(1 753)	(319)
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES	(13 508)	(7 451)
RÉSULTAT FINANCIER	5 043	428

(1) Les produits de participation correspondent aux dividendes perçus des filiales. Le détail par filiale est donné dans le tableau des filiales et participations.

(2) Le résultat net de change correspond à une perte de 2 299 K€. Il contient le résultat de la valorisation des dividendes gérés en devise (notamment en Roubles avec une perte de 1 432 K€, des comptes courants financiers, des comptes bancaires et des opérations de couverture attenantes.

(3) En 2022, les autres produits financiers concernent principalement des intérêts sur dépôt à terme et comptes rémunérés pour 694 K€ (contre 337 K€ en 2021).

(4) Reprises de provisions en 2022 sur les titres de participation avec notamment une reprise partielle de la provision de BOIRON Espagne pour 788 K€, BOIRON Suisse pour 724 K€ et BOIRON Pologne pour 709 K€.

(5) Dont provisions pour dépréciation des titres de participation en 2022 sur, essentiellement, Boiron Inde pour 1 438 K€, BOIRON Medicamentos Homeopaticos au Brésil pour 293 K€ et BOIRON SAS en Colombie pour 218 K€.

(6) La décision de liquider la filiale Inde a été prise courant décembre 2022. Une augmentation de capital a été effectuée en janvier 2023 pour pallier les coûts futurs. Une provision pour risque du même montant a été effectuée soit 296 K€.

De plus, une provision pour risque de 327 K€ (contre 100 K€ en 2021) a été effectuée pour sortie anticipée sur les placements financiers.

Enfin une provision d'un montant de 1 130 K€ a été constatée sur les titres de placement FCPI (Fonds Commun de Placement dans l'Innovation).

6 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

	2022	2021
Autres charges exceptionnelles⁽¹⁾	(22 068)	(15 601)
Autres produits exceptionnels	1 089	16
Plus/moins-values nettes sur immobilisations⁽²⁾	5 773	8 003
• Plus/moins-values sur immobilisations corporelles	5 519	7 955
• Plus/moins-values sur immobilisations incorporelles		
• Plus/moins-values sur immobilisations financières		
• Plus/moins-values sur actions auto-détenues	253	47
Dotations aux amortissements et provisions nettes de reprises	22 840	14 410
• Dotations aux amortissements et provisions réglementées nettes de reprises ⁽³⁾	(195)	474
• Dotations aux amortissements et provisions exceptionnelles sur immobilisations nettes de reprises	260	36
• Dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnelles nettes de reprises ⁽⁴⁾	22 775	13 900
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	7 634	6 829

(1) Dont coût de réorganisation sur l'année 2022 pour 21 328 K€ contre 15 510 K€ en 2021.

(2) Cession des établissements de distribution fermés en 2021 et du site de production de Montrichard (cf. paragraphe 4.3.2 sur les Principaux Evènements de l'exercice 2022).

(3) Dont 681 K€ de dotations aux amortissements dérogatoires nettes de reprises et - 876 K€ de dotation aux provisions pour hausse des prix nettes de reprises.

(4) En 2022 l'impact de la réorganisation sur le résultat exceptionnel est un produit net de 1 481 K€ (en lien notamment avec le retour à l'emploi de quelques personnes avant la fin de leurs droits).

Le résultat exceptionnel net concerne essentiellement les plus-values sur les cessions des établissements.

7 IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

	Global	Courant	Exceptionnel
Résultat après intéressement, avant impôt et participation	57 428	49 794	7 634
Impôt sur les sociétés	9 598	9 443	155
Résultat après impôt et avant participation	47 829	40 351	7 478
Participation des salariés	1 417		
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	46 412		

L'impôt sur les bénéfices dû au titre de l'exercice 2022 tient compte du Crédit d'Impôt Recherche de 954 K€ (1 072 K€ en 2021).

L'impôt sur les sociétés comprend également le remboursement de 651 K€ au titre des échanges sur les prix de transferts 2020 avec BOIRON USA.

La société a appliqué la disposition de la loi Macron permettant aux entreprises qui acquièrent, principalement entre le 15 avril 2015 et le 14 avril 2017, certains biens d'équipement amortissables, selon le mode dégressif, de déduire de leur résultat imposable 40% de la valeur d'origine de ces biens. La valeur de la déduction ainsi effectuée sur l'exercice 2022 est de 1 049 K€ (1 044K€ en 2021).

L'impôt sur les sociétés 2022 est impacté de la reprise des indemnités de licenciements non imposée fiscalement pour un montant de 7 308 K€.

Un contrôle fiscal vérifiant les années 2020 et 2021 est en cours.

8 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	31/12/2021	Augmentation	Diminution	Autres	31/12/2022
Brevets, licences, marques ⁽¹⁾	3 457				3 457
Logiciels ⁽¹⁾	101 058	1 235	(7)	5 375	107 661
Fonds commerciaux ⁽²⁾	72 620				72 620
Immobilisations en cours et acomptes ⁽³⁾	7 234	6 559		(5 569)	8 224
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES BRUTES	184 369	7 795	(7)	(194)	191 963
Amortissements et provisions brevets, licences, marques	(3 392)	(240)	240		(3 392)
Amortissements et provisions logiciels	(78 534)	(7 834)	7		(86 361)
Amortissements et provisions droits au bail					
Amortissements et provisions fonds commerciaux	(10 514)				(10 514)
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	(92 440)	(8 075)	248	0	(100 267)
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES	91 930	(280)	240	(194)	91 696

(1) Mise en service de projets pour un montant de 6 610 K€ avec notamment le projet INDUS + 1 049 K€ (sérialisation Russie), SYMPHONY et DIGITAL +2 007 K€ (construction du portail et du site WEB de la visite médicale).

(2) Les fonds commerciaux sont essentiellement constitués de fonds commerciaux pour 69 981 K€ et de malis techniques pour 2 639 K€ :

- Fonds commercial SIBOURG (1 356 K€) : consécutif à la fusion réalisée rétroactivement au 1^{er} juillet 1990 de BOIRON et des Laboratoires SIBOURG qui opéraient exclusivement sur Marseille et sa région. BOIRON ne disposait pas, en 1990, de laboratoire à Marseille : cette acquisition a permis un quasi-quadruplement du chiffre d'affaires des ventes de médicaments homéopathiques à nom commun, sur la zone de chalandise de l'établissement.

- Fonds commercial LHF (7 019 K€) : consécutif à l'acquisition, en 1988, de la société LHF qui a eu pour effet d'augmenter la part de marché de médicaments homéopathiques de BOIRON de 45% à 57% environ.

- Fonds commercial DOLISOS (49 414 K€) : consécutif à la fusion-absorption de DOLISOS en 2005 qui a permis après l'acquisition une progression de 30% environ des ventes de médicaments homéopathiques à nom commun et d'environ 30% des ventes de spécialités sur le marché historique de BOIRON.

Les activités de la société LHF et de DOLISOS sont totalement intégrées à celles de BOIRON dont elles sont désormais indissociables et indifférenciables.

- Fonds commercial DOLISOS SANTÉ ANIMALE (1 368 K€) : consécutif à la Transmission Universelle de Patrimoine réalisée le 2 mai 2007. Il comprend le fonds commercial DOLISOS SANTÉ ANIMALE pour 534 K€ transmis lors de la Transmission Universelle de Patrimoine et le mali technique pour 834 K€ correspondant à la différence entre la valeur comptable de la participation détenue dans la filiale et la quote-part de la situation nette à la date de l'opération. Ce mali a été affecté en totalité extra-comptablement au poste fonds commercial.

- Fonds commercial Laboratoires FERRIER (1 893 K€) : consécutif à la Transmission Universelle de Patrimoine réalisée le 2 août 2017. Il comprend le fonds commercial des Laboratoires FERRIER pour 88 K€ transmis lors de la Transmission Universelle de Patrimoine et le mali technique pour 1 805 K€ correspondant à la différence entre la valeur comptable de la participation détenue dans la filiale et la quote-part de la situation nette à la date de l'opération. Ce mali a été imputé en totalité dans un sous-compte du poste fonds commercial.

- Fonds commercial OROTAR acquis en 2021 pour un montant de 280 K€.

(3) Les immobilisations en cours et acomptes concernent exclusivement des projets informatiques. Les projets seront amortis à compter de la mise en service de chaque lot indépendant. Les principaux coûts engagés en 2022 liés aux projets en cours à la clôture de l'exercice concernent :

- La mise en place du projet SYMPHONY pour les ventes : 1 508 K€.

- Les projets industriels comprenant la sérialisation Russie, pilotage programme Hubsilog et digitalisation de la production : 614 K€.

- La mise en place du nouvel intranet : 826 K€.

- Les immobilisations en cours au 31 décembre 2022 devraient être mises en service courant 2023.

La diminution des immobilisations en cours est essentiellement due à la mise en service du CRM Symphony pour 931 K€ et du projet INDUS pour un montant de 816 K€.

Comme indiqué au paragraphe 1.2, les fonds commerciaux et les malis techniques sont considérés comme des actifs à durée de vie non limitée et ne sont pas amortis.

La mise en œuvre des tests de dépréciation sur les fonds commerciaux, décrits au paragraphe 1.2, n'a pas conduit à constater de dépréciations sur les exercices présentés.

Les fonds commerciaux sont testés en effectuant les regroupements, conformément aux règles redéfinies au paragraphe 1.2 :

- DOLISOS et l'activité BOIRON,
- SIBOURG, LHF, DOLISOS ANIMALE et Laboratoires FERRIER.

Le déremboursement de l'homéopathie et la réorganisation en France initié en 2020 n'ont pas eu d'impact sur les tests de dépréciation, la valeur recouvrable des fonds de commerce restant très supérieure à leur valeur nette comptable.

Comme indiqué au paragraphe 1.2, les frais de développement (hors développements de logiciels) sont constatés en charges. Pour information, les frais de recherche et développement constatés en charges s'élèvent à 5 280 K€ en 2022, contre 2 701 K€ en 2021.

9 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	31/12/2021	Augmentation	Diminution	Autres	31/12/2022
Terrains et agencements	43 869	384	(821)	40	43 471
Constructions et agencements ⁽¹⁾	190 700	1 513	(9 340)	4 009	186 883
Matériel et outillage ⁽²⁾	150 934	1 050	(4 979)	1 628	148 633
Autres immobilisations corporelles ⁽³⁾	18 454	817	(814)	53	18 510
En-cours et acomptes ⁽⁴⁾	7 250	3 456		(5 772)	4 934
IMMOBILISATIONS CORPORELLES BRUTES	411 207	7 220	(15 954)	(41)	402 431
Amortissements et provisions :					
Terrains et agencements	(19 416)	(1 503)	375		(20 544)
Constructions et agencements	(127 010)	(7 469)	9 215		(125 265)
Matériel et outillage	(102 241)	(8 078)	4 911		(105 409)
Autres immobilisations corporelles	(16 399)	(794)	769		(16 423)
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	(265 066)	(17 845)	15 270	0	(267 641)
IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES	146 140	(10 625)	(684)	(41)	134 790

(1) L'augmentation correspond principalement au réaménagement du service gouttes à Messimy +3 378 K€ (transfert industriel de Montrichard) et le remplacement du groupe froid des comprimés pour 626 K€.

(2) Des investissements de matériels ont été réalisés principalement sur le site de production de Messimy pour un montant de 1 161 K€ (remplisseuse calendula et encartonneuse horizontale...).

(3) Les autres immobilisations concernent principalement le matériel informatique avec l'acquisition d'ordinateurs portables pour 216 K€, l'ipad PRO pour 176 K€ d'acquisitions.

(4) L'augmentation concerne essentiellement le site de Messimy : réaménagement du service gouttes pour transfert de la production du site de Montrichard pour 735 K€, différents projets industriels dont le remplacement de groupes froids pour 617 K€ et différents travaux sur le site de Montévrain pour 814 K€ (mise à niveau MCO, modification reprise sachets). Les immobilisations en cours au 31 décembre 2022 devraient être mises en service courant 2023.

La diminution des immobilisations en cours est essentiellement liée à la mise en service de différents projets industriels sur Messimy pour -3 456 K€.

La diminution des principaux postes des immobilisations corporelles concerne les ventes des trois établissements de distribution et du site de production de Montrichard fermés en 2021 suite à la réorganisation 2020 :

- Diminution des terrains et agencements pour 816 K€.
- Diminution des constructions et agencements pour 8 366 K€.
- Diminution du matériel et outillage pour 2 101 K€ (mise au rebut).
- Diminution des autres immobilisations pour 517 K€ (mise au rebut mobilier et matériel de bureau).

Ces immobilisations étaient amorties presque en totalité.

Le montant des factures non encore réglées au titre des investissements au 31 décembre 2022, avec une clause de réserve de propriété, s'élève à 351 K€ hors taxes.

Aucun actif ne faisait l'objet, au 31 décembre 2022, de nantissement, de prise de garantie ou de sûreté.

Les évolutions réglementaires défavorables n'ont pas eu d'impact en matière de dépréciation, les valeurs recouvrables des actifs étant très supérieures à leurs valeurs nettes comptables.

10 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	31/12/2021	Augmentation	Diminution	Autres	31/12/2022
Titres de participation ⁽¹⁾	118 477	3 389	0		121 866
Créances rattachées ⁽²⁾	383	3 868	(382)		3 869
Autres immobilisations financières ⁽³⁾	3 923	11 979	(4 575)		11 326
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES BRUTES	122 783	19 236	(4 957)	0	137 061
Provisions sur titres ⁽⁴⁾	(43 095)	(3 290)	2 490		(43 895)
Provisions sur créances	0		0		0
PROVISIONS	(43 095)	(3 290)	2 490	0	(43 895)
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES NETTES	79 688	15 946	(2 468)	0	93 166

(1) Le détail des titres de participation (brut et net) est donné dans le « tableau des filiales et participations ».

Les mouvements en 2022 sont liés aux augmentations de capital de BOIRON Inde pour 588 K€, de CEDH 850 K€, de CDFH pour 200 K€ et enfin l'acquisition de 70% des titres d'ABBI pour 1 750 K€.

(2) Un prêt in fine été accordé à BOIRON Brésil en 2022 pour un montant de 3 868 K€ remboursable en juin 2023, le prêt in fine initial de 382 K€ a été remboursé en juin 2022.

(3) Les mouvements sont essentiellement liés aux achats, ventes et annulations d'actions auto-détenues dans la cadre, soit du contrat de liquidité, soit dans le cadre du programme de rachat d'actions approuvé par l'Assemblée Générale du 27 Mai 2021 (cf. paragraphe 1).

Le montant total des actions auto-détenues s'élève à la clôture à 6 974 K€ dont 6 078 K€ en vue d'une croissance externe (hors du contrat de liquidités) contre 1 290 K€ au 31 décembre 2021. Des titres FPCI capital santé, Digital health et Siparex ont été acquis pour un montant de 1 869 K€ le solde à la clôture s'élève à 4 056 K€.

(4) Les titres de participation ont été évalués à la clôture, conformément à la méthode décrite au paragraphe 1.4.

Un complément de provision a été comptabilisé sur l'exercice à hauteur de 2 160 K€ avec principalement une provision sur BOIRON Inde pour 1 438 K€ (filiale dépréciée à 100% suite à la décision de fermeture en décembre 2022), BOIRON Medicamentos Homeopaticos au Brésil pour 293 K€, BOIRON SAS en Colombie pour 218 K€, et BOIRON Asie pour 114 K€.

Une reprise partielle de provision de 2 385 K€ pour notamment BOIRON Espagne 788 K€, BOIRON Suisse 724 K€ et BOIRON Pologne 709 K€.

11 STOCKS ET EN-COURS

	31/12/2022	31/12/2021
Matières premières et autres approvisionnements	15 348	13 327
En-cours produits semi-ouvrés	13 886	11 774
Produits finis	32 345	28 617
Marchandises	8 248	7 043
STOCKS ET EN-COURS BRUTS	69 826	60 761
Provisions pour dépréciation	4 969	3 954
STOCKS ET EN-COURS NETS	64 857	56 807

Les stocks ont augmenté significativement. Cette augmentation de 9 065 K€ est composée principalement par un effet revalorisation des prix de 4 400 K€. Le stock des tests COVID pour un montant de 3 495 K€ est en hausse de 596 K€ par rapport à 2021.

Les dépréciations sur stocks sont constituées sur la base des critères définis en paragraphe 1.5.

12 ÉCHÉANCIER DES CRÉANCES ET COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIFS

La ventilation des créances et comptes de régularisation actifs bruts est la suivante :

	31/12/2022	Montant à moins d'un an	Montant à plus d'un an	31/12/2021
Créances rattachées à des participations ⁽¹⁾	3 869	3 868	0	383
Prêts	260	74	185	398
Autres immobilisations financières ⁽²⁾	30	8	22	41
Avances et acomptes fournisseurs ⁽³⁾	4 643	4 643	0	9 823
Clients douteux ou litigieux ⁽⁴⁾	345	345	0	549
Créances clients	60 033	60 033	0	61 782
Personnel et comptes rattachés	106	106	0	109
Organismes sociaux	0			0
État, impôts et taxes ⁽⁵⁾	6 068	5 987	80	8 104
Groupe et associés ⁽⁶⁾	20 867	20 867	0	8 865
Débiteurs divers ⁽⁷⁾	6 559	4 287	2 272	6 226
Charges constatées d'avance ⁽⁸⁾	3 342	3 342	0	2 727
MONTANT TOTAL	106 122	103 561	2 561	99 007

(1) La créance rattachée à des participations, au 31 décembre, s'élève à 3 869 K€ ; elle correspond au prêt in fine accordé à BOIRON Brésil à échéance en juin 2023.

(2) Les autres immobilisations financières ne comprennent plus les autres titres immobilisés et les actions auto-détenues (retraitement des données 2021 à des fins comparatives).

(3) Le poste avances et acomptes fournisseurs est essentiellement constitué d'acomptes affectés pour l'achat des tests COVID 1 918 K€, dont les achats ont diminué sur le dernier trimestre 2022.

(4) Les créances clients ont diminuées de 1 749 K€.

Les clients douteux et litigieux sont provisionnés à hauteur de 238 K€ en 2022 contre 427 K€ en 2021.

(5) Les créances auprès de l'État sont constituées essentiellement de créances en matière de TVA pour 5 107 K€, et d'une créance de 880 K€ sur l'impôt sur les sociétés 2022 à la suite d'acomptes versés excédentaires.

(6) Groupe et associés : dans le cadre du financement de leurs activités, les avances accordées aux filiales en compte courants sont présentées en autres créances. Le montant des avances accordées s'élève en 2022 à 20 867 K€ contre 8 865 K€ en 2021.

(7) Il s'agit principalement d'un produit à recevoir d'indemnités de fin de carrière dans le cadre du PSE pour 3 115 K€, du remboursement à recevoir du fonds de couverture Indemnités de Départ à la Retraite (IDR) Cardiff pour 637 K€ (IDR versées sur décembre 2022) et des rabais, remises et ristournes fournisseurs à recevoir pour 2 002 K€.

(8) Les charges constatées d'avance sont constituées uniquement de charges d'exploitation.

Pour information, le risque client est considéré comme non significatif. Par ailleurs, la société a mis en place une couverture du risque crédit dans certains cas de clients à l'export.

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants :

	31/12/2022	31/12/2021
État, impôts et taxes	0	0
Débiteurs divers ⁽¹⁾	6 083	4 982
MONTANT TOTAL	6 083	4 986

(1) Il s'agit principalement d'un produit à recevoir au titre du remboursement des indemnités de départ à la retraite des salariés concernés par le PSE.

13 VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITÉS

	31/12/2022	31/12/2021
Valeurs mobilières de placement	0	0
Disponibilités	229 222	220 779
• Comptes bancaires	37 163	119 949
• Dépôts à terme	190 000	100 000
• Avances compte courant filiales	0	0
• Autres	2 059	830
MONTANT BRUT	229 222	220 779
Provisions pour dépréciation		
MONTANT NET	229 222	220 779

Les valeurs mobilières de placement sont des produits mobilisables ou cessibles à très court terme et ne présentant pas de risque significatif de perte de valeur : OPCVM monétaires en euros ou placements équivalents (certificats de dépôts, comptes à terme...).

14 MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

	31/12/2021	Affectation du résultat 2021 ⁽²⁾	Augmentation	Diminution	Autres	31/12/2022
Capital ⁽¹⁾	17 545					17 545
Primes d'émission et de conversion	79 876					79 876
Réserve légale	2 201					2 201
Autres réserves	366 579	800				367 379
Réserve PVLT	0					0
Report à nouveau	13 422	4 165	166			17 753
Résultat	21 633	(21 633)	46 412			46 412
Subventions d'investissements	0					0
Provisions réglementées	38 963		4 159	3 964		39 159
• Provision pour hausse des prix	766		940	64		1 642
• Amortissements dérogatoires ⁽²⁾	38 197		3 220	3 900		37 516
CAPITAUX PROPRES	540 220	(16 668)	50 738	3 964	0	570 326

(1) Le capital social est composé de 17 545 408 actions d'un euro.

(2) Le montant total des dividendes versés en 2022 s'élève à 16 668 K€ (idem en 2021).

(3) Les amortissements dérogatoires sont constatés selon les dispositions décrites au paragraphe 1.3. L'impact des amortissements dérogatoires sur la fiscalité latente est reporté au paragraphe 17.

15 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	31/12/2021	Dotations	Reprises provisions utilisées	Reprises provisions non utilisées	31/12/2022
Exploitation	9 956	5 252	(2 480)	(1 135)	11 593
• Provisions pour risques	92	270			361
• Provisions pour charges		715	(18)		697
• Provisions pour retours	1 866	2 767	(1 575)	(291)	2 767
• Provisions pour médailles du travail	5 932	468	(368)	(668)	5 364
• Provisions pour Indemnités Départ Retraite	310	0	(76)		234
• Provisions pour litiges	1 722	658	(408)	(176)	1 796
• Provisions pour perte de change	34	374	(34)		374
Financier	100	623	0	(50)	673
• Provisions pour risques	100	623		(50)	673
Exceptionnel	43 241	295	(21 334)	(1 481)	20 721
• Provisions pour risques	0				0
• Provisions pour charges	43 241	295	(21 334)	(1 481)	20 721
Impôts	0	0	0	0	0
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	53 297	6170	(23814)	(2 666)	32 987
	Exploitation	5252	(2 480)	(1 135)	
	Financier	623	0	(50)	
	Exceptionnel	295	(21 334)	(1 481)	

15.1 Provisions pour restructuration

La provision pour charges exceptionnelles correspond principalement à la provision pour réorganisation qui s'élève à 20 426 K€ au 31 décembre 2022 contre 43 241 K€ au 31 décembre 2021. Son évolution est la suivante :

- 22 815 K€ de reprises de provisions dont 21 334 K€ de reprises utilisées en face des coûts engagés en 2022 et 1 481 K€ de reprises non utilisées retour à l'emploi de certains salariés avant la fin de leurs droits (cf. paragraphe 1).

15.2 Provisions pour retours

Les provisions pour retours sont calculées, d'une part sur des bases statistiques qui s'appuient sur l'historique des retours des exercices précédents et, d'autre part, sur la base de connaissance d'événements portant à considérer qu'il y aura lieu de réaliser des retours exceptionnels.

Au 31 décembre 2022, les provisions pour retours s'élèvent à 2 767 K€ (contre 1 866 K€ en 2021). La hausse du chiffre d'affaires 2022 a entraîné la comptabilisation d'une dotation de provision nette de 901 K€ sur l'exercice 2022.

15.3 Provisions pour médailles du travail

Une gratification équivalente à un mois de salaire est versée aux salariés à l'occasion de la remise de leur(s) médaille(s) du travail. Celles-ci sont accordées au terme de vingt, trente, trente-cinq et quarante années de travail, sous condition d'une durée minimum de quinze années d'ancienneté.

Les provisions pour médailles du travail sont déterminées par un actuairer, sur la base d'un calcul actuariel en fonction des conditions d'octroi prévues par les accords d'entreprise en vigueur. Pour déterminer la valeur actualisée de cette obligation, la société utilise la méthode des unités de crédit projetées. La valorisation est effectuée à chaque clôture et tient compte notamment de différentes hypothèses actuarielles telles que l'ancienneté, l'espérance de vie, le taux de rotation du personnel par catégorie et le taux d'actualisation.

Les hypothèses actuarielles retenues sont détaillées au paragraphe 19.2. Les écarts actuariels et l'incidence des changements de régime sont constatés immédiatement en résultat.

L'engagement correspondant, comptabilisé dans les comptes sociaux au 31 décembre 2022, s'élève à 5 364 K€ contre 5 932 K€ en 2021.

La variation s'explique principalement par la charge courante de l'exercice de 468 K€, et la reprise liée aux prestations payées sur l'exercice à hauteur de 368 K€. Les écarts liés aux changements des hypothèses actuarielles en 2022 (principalement baisse des taux d'actualisation) s'élèvent à 668 K€, ils ont été constatés en reprise de provision.

La valeur actuelle des prestations futures (VAPF) est étalée linéairement au prorata de l'ancienneté acquise et l'ancienneté totale estimée à la date de la prestation.

15.4 Provisions pour litiges

Les provisions pour litiges portent d'une part sur les litiges avec des salariés : 1 796 K€ et d'autre part sur un différend commercial qui nous oppose à la société auprès de laquelle nous avons acquis les marques et brevets du dispositif médical relatif à une compresse stérile à effet refroidissant appelée « Alkantis Ice Stérile ». L'analyse effectuée en lien avec nos conseils ne nous a pas conduit à constater de provision sur le différend commercial au 31 décembre 2022 (idem 2021).

15.5 Provisions pour indemnités de fin de carrière

L'entreprise a recours à un actuairer pour l'actualisation de ses engagements.

Les engagements de retraite ne sont pas comptabilisés (cf. paragraphes 1.7 et 19), à l'exception de la provision apportée dans le cadre de la fusion de DOLISOS en 2005. Le montant de la provision (3 702 K€ à l'origine) a été figé, conformément à la réglementation, et repris en résultat lors du départ des salariés. Le montant de la provision résiduelle s'élève à 234 K€ au 31 décembre 2022 contre 310 K€ au 31 décembre 2021.

16 EMPRUNTS ET DETTES

	31/12/2022	Montant à moins d'un an	Montant à plus d'un an et à moins de cinq ans	31/12/2021
Établissements de crédit ⁽¹⁾	601	601	0	111
Emprunts et dettes diverses ⁽²⁾	1 411	5	1 407	2 348
Dettes fournisseurs et comptes rattachés ⁽³⁾	40 370	40 370	0	38 766
Dettes fiscales et sociales ⁽⁴⁾	44 496	44 496	0	35 786
• Personnel et comptes rattachés	26 814	26 814	0	19 443
• Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	15 402	15 402	0	13 631
• Impôt bénéfiques		0	0	
• Taxe sur la valeur ajoutée	16	16	0	344
• Obligations cautionnées		0	0	
• Autres impôts	2 264	2 264	0	2 368
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés ⁽⁵⁾	2 491	2 491	0	4 013
Autres dettes ⁽⁶⁾	20 613	20 613	0	16 893
• Groupe et associés	17 982	17 982	0	15 109
• Autres dettes	2 631	2 631	0	1 785
Produits constatés d'avance	2 411	2 411	0	1 548
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES	112 393	110 986	1 407	99 465

(1) Dont intérêts courus à payer 349 K€.

(2) La part à plus d'un an de ce poste est principalement relative à la participation des salariés.

(3) Les dettes fournisseurs augmentent de 1 604 K€.

(4) L'augmentation de ce poste de 8 710 K€ provient principalement de la hausse de la participation et de l'intéressement sur 2022 avec un impact chargé (forfait social) de 8 457 K€.

(5) Diminution des dettes sur immobilisations de 1 522 K€ (cette variation correspond aux travaux sur Messimy pour transfert de la production de Montrichard fin 2021).

(6) Les dettes en comptes courants des filiales sont présentées en « groupe et associés ». Le montant des dettes envers les filiales s'élève à 17 982 K€.

Charges à payer incluses dans les postes suivants :

	31/12/2022	31/12/2021
Emprunts et dettes diverses	13	2
Dettes fournisseurs et comptes rattachés ⁽¹⁾	23 303	25 125
Dettes fiscales et sociales ⁽²⁾	36 576	27 676
Dettes fournisseurs d'immobilisations et comptes rattachés	1 181	2 069
Autres dettes	2 455	1 499
MONTANT TOTAL	63 528	56 370

(1) La diminution des charges à payer liées aux dettes fournisseurs sont liés aux factures non parvenues des tests COVID en 2021.

(2) Les charges à payer liées aux dettes fiscales s'élèvent à 1 751 K€ en 2022 contre 1 842 K€ en 2021.

Les charges à payer liées aux dettes sociales représentent 34 825 K€ en 2022 contre 25 834 K€ en 2021, la variation est principalement liée à la hausse de l'intéressement et de la participation des salariés.

17 SITUATION FISCALE LATENTE

	31/12/2022	31/12/2021
Provisions réglementées :		
• Provisions pour hausse des prix	(424)	(198)
• Amortissements dérogatoires	(9 689)	(9 864)
Indemnités Départs Retraite DOLISOS	(80)	(107)
CHARGES FISCALES LATENTES	(10 193)	(10 169)
Charges non déductibles temporairement :		
• Participation des salariés	366	0
• Contribution sociale de solidarité des sociétés	151	125
• Autres provisions ⁽¹⁾	1 953	4 054
• PAR salariés concernés dans PSE ⁽²⁾	(804)	(977)
GAINS FISCAUX LATENTS	1 666	3 202
RÉSULTAT FISCAL LATENT	(8 527)	(6 967)

(1) Dont la provision de réorganisation dont une partie est non déductible fiscalement pour un montant de 7 975 K€.

(2) Produits à recevoir de 3 115 K€ non taxable concernant les indemnités de départ à la retraite des salariés concernés par le PSE (cf. paragraphe 12).

La situation fiscale latente est calculée au 31 décembre 2022 en utilisant les taux d'impôt futurs tels que définis dans le tableau suivant :

2022	2023 et après
25,83 %	25,83 %

Les impôts différés ne sont pas constatés dans les comptes sociaux, à l'exception de l'impôt différé sur l'engagement de retraite DOLISOS comptabilisé dans les comptes sociaux dans le cadre de la fusion pour un montant de 80 K€ (cf. paragraphe 15.5).

18 INCIDENCE DES ÉVALUATIONS FISCALES DÉROGATOIRES SUR LES CAPITAUX PROPRES ET SUR LE RÉSULTAT NET

	31/12/2022	31/12/2021
Capitaux propres	570 326	540 220
Provision amortissements dérogatoires	(37 516)	(38 197)
Provision pour hausse des prix	(1 642)	(766)
Effet fiscal des amortissements dérogatoires ⁽¹⁾	9 689	9 864
Effet fiscal de la provision pour hausse des prix ⁽¹⁾	424	198
CAPITAUX PROPRES HORS ÉVALUATIONS FISCALES DÉROGATOIRES	541 280	511 319
Résultat net	46 412	21 633
Impact dotation provision hausse des prix	940	175
Impact reprise provision hausse des prix	(64)	(58)
Impact dotation aux amortissements dérogatoires	3 220	3 925
Impact reprise aux amortissements dérogatoires	(3 900)	(4 516)
Impact fiscal dotation provision hausse des prix	(243)	(45)
Impact fiscal reprise provision hausse des prix	17	15
Impact fiscal dotation aux amortissements dérogatoires	(831)	(1 014)
Impact fiscal reprise aux amortissements dérogatoires	1 007	1 166
RÉSULTAT NET HORS ÉVALUATIONS FISCALES DÉROGATOIRES	46 557	21 281

(1) Taux d'impôt retenu 25,83%.

19 ENGAGEMENTS HORS-BILAN

19.1 Engagements liés aux opérations de croissance externe (acquisitions, cessions) et autres acquisitions d'actifs

- Acquisition d'ALKANTIS

Un complément de prix est prévu au contrat sur les acquisitions des marques et brevets :

- en 2023, de 10% du chiffre d'affaires net de remises excédant dix millions d'euros réalisé en 2022 sur ce produit, avec un plafond de complément de prix de deux millions d'euros,
- en 2028, de 10% du chiffre d'affaires net de remises excédant vingt millions d'euros réalisé en 2027 sur ce produit, avec un plafond de complément de prix de quatre millions d'euros.

La société n'a pas réalisé, à ce jour, de chiffre d'affaires, les procédures réglementaires étant en cours. N'envisageant pas d'encaissements futurs avant plusieurs années, aucun montant n'a été comptabilisé au titre de ce complément de prix car les conditions de comptabilisation ne sont pas remplies à la clôture.

Rappel : les actifs liés à ALKANTIS ont été provisionnés à 100% en 2019.

- Acquisition d'ABBI

Comme indiqué en paragraphe 1 :

- Des compléments de prix sont exigibles en cas d'atteinte d'objectifs au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2023. Le montant du complément de prix estimé au 31 décembre 2022 sur la base des données prévisionnelles mises à jour s'élève à 2 143 K€. Les compléments de prix n'ont pas été comptabilisés.
- Les 30% du capital non acquis bénéficient d'un engagement réciproque d'achat et de vente qui sera réalisé au 30 juin 2025, dont le prix sera déterminé en fonction d'objectifs à atteindre au 31 décembre 2024. L'engagement estimé au 31 décembre 2022 s'élève à 5 924 K€.
- Le complément de prix et le rachat des actions complémentaires pourra être réglé au choix des cédants en action BOIRON, dans la limite de 150 000 actions. L'estimation de la valeur de cette option s'élève à 1,6 M€ au 31 décembre 2022 non comptabilisée dans les comptes sociaux.

19.2 Engagements sociaux – principales hypothèses actuarielles

	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Taux d'actualisation	3,7%	1,2%	0,6%
Revalorisations annuelles des salaires ⁽¹⁾	3,0%	1,5%	1,3%
Taux de charges sociales cadre	49,2%	49,9%	51,5%
Taux de charges sociales non-cadre	39,8%	41,5%	42,8%

(1) Hors augmentations différenciées par tranche d'âge.

19.3 Engagements sociaux – indemnités de départ à la retraite

	31/12/2022	31/12/2021
Valeur actuelle	30 015	32 972
Montant comptabilisé (cf. paragraphe 15.5)	(234)	(310)
Engagements de retraite	29 781	32 662
Juste valeur du fonds BNP ⁽¹⁾	(20 622)	(19 972)
ENGAGEMENTS NETS NON COMPTABILISÉS	9 159	12 690

(1) Les cotisations versées en 2022 s'élevaient à 3 000 K€ (2 000 K€ en 2021). C'est la BNP qui est le porteur du fonds.

La valeur actuelle probable des droits acquis a été estimée selon la méthode des unités de crédit projetées conformément à la recommandation ANC 2013-02 du 7 novembre 2013.

L'évaluation actuarielle des engagements liés aux Indemnités de Départ à la Retraite a été réalisée en application de l'accord de branche étendu le 19 janvier 2004 et tient compte des lois de financement de la sécurité sociale votées entre 2007 et 2015. Conformément à ces dispositions, le calcul de l'engagement est effectué pour l'ensemble des salariés en retenant une hypothèse de départ à la retraite à l'initiative du salarié et une prise en compte de l'obligation des droits au prorata des droits acquis.

Les écarts actuariels connaissent une hausse importante en 2022 2 899K€, avec l'augmentation du taux d'actualisation de 3,70% au 31 décembre 2022 contre 1,2% en 2021.

Les variations de la juste valeur du fonds sont liées d'une part au versement d'une cotisation de 3 000 K€ et d'autre part au remboursement des indemnités versées pour 2 387 K€ (contre respectivement 2 000 K€ et 3 301 K€ en 2021).

19.4 Engagements sociaux – accord de préparation à la retraite

	31/12/2022	31/12/2021
Valeur actuelle	44 771	51 576
ENGAGEMENTS NETS NON COMPTABILISÉS	44 771	51 576

En créant, dès 1976, un régime facultatif de préparation à la retraite, BOIRON a affirmé sa volonté de faciliter le passage de l'activité salariée vers la retraite, par le biais d'une réduction progressive du temps de travail, sans diminution de salaire.

L'accord de préparation à la retraite n'est pas concerné par la modification du règlement de l'ANC du 5 novembre 2021.

Le Groupe n'a pas externalisé le financement de l'APR.

Les salariés et l'entreprise ont confirmé leur intérêt vis-à-vis de cette période de transition offerte au moment de ce changement important dans les rythmes de vie, tant pour quitter progressivement des emplois à forte pénibilité que pour faciliter la transmission du savoir-faire des salariés en préparation à la retraite. Cet accord a permis également à l'entreprise de disposer d'une information précieuse quant à la date de départ des salariés bénéficiaires de ce régime et, par conséquent, d'organiser des remplacements.

Tous les trois ans, le régime fait l'objet d'un réexamen par les partenaires sociaux dans l'application de ses modalités. La dernière révision date de septembre 2021.

Les principales modalités sont les suivantes :

- le régime de préparation à la retraite permet de disposer de temps libre et de réduire progressivement le temps de travail, facilitant ainsi le passage de l'activité vers la retraite, sans diminution de salaire,
- les salariés bénéficiaires de cet accord sont les salariés qui terminent leur carrière au sein de la société BOIRON, et quittent les effectifs, dans le cadre d'un départ ou d'une mise à la retraite et qui ont, au minimum, dix ans d'ancienneté à la date de départ administrative à la retraite,
- les salariés bénéficiaires ont la possibilité d'intégrer le dispositif de préparation à la retraite au maximum quatre ans avant l'âge auquel ils pourront prétendre à la liquidation de leur pension de vieillesse du régime général et au minimum trois ans avant cette date,

- le capital temps de préparation à la retraite est de 1 638 heures ou 468 demi-journées pour un salarié à temps complet et ayant au moins vingt-cinq ans d'ancienneté. Pour les personnes en temps partiel et ayant moins de vingt-cinq ans d'ancienneté, ces 1 638 heures ou 468 demi-journées sont proratisées,
- cette réduction du temps de travail s'appliquera sur le temps de travail en vigueur au moment de l'entrée dans le mécanisme de préparation à la retraite,
- des grilles prédéterminées de choix de réductions sont proposées aux salariés pour organiser cette réduction de temps de travail, tenant compte des différentes conditions requises.

Les prestations payées s'élèvent à 2 753 K€ en 2022, contre 4 066 K€ en 2021.

19.5 Autres engagements

Engagements donnés :

	31/12/2022	À moins d'un an	De un à cinq ans	À plus de cinq ans	31/12/2021
Cautions bancaires ⁽¹⁾	508	508			469
Cautions sur locations ⁽²⁾	295	81	214		311
Cautions fiscales et douanières	775		775		886
Souscription titres (placements financiers) ⁽³⁾	14 011	1 036	12 976		7 813
Instruments sur devises	69	69			0
MONTANT ENGAGEMENTS DONNÉS	15 658	1 694	13 964	0	9 479

(1) Les cautions bancaires (508 K€ au profit de la Russie).

(2) Les cautions sur locations ont été données principalement pour des filiales (loyer immobilier et loyer voitures).

(3) Investissement total de 10 000 K€ sur cinq ans, la part d'ores et déjà investie s'élève à 4 056 K€ (cf. paragraphe 10).

Au 31 décembre 2022, il n'existe pas de clause pouvant déboucher sur d'autres engagements, à l'exception de ceux présentés.

Engagements reçus :

	31/12/2022	À moins d'un an	De un à cinq ans	À plus de cinq ans	31/12/2021
Garanties immobilières	183	183			195
Ligne de crédit bancaire					
Instruments sur devises	34 539	34 539			26 174
MONTANT ENGAGEMENTS REÇUS	34 722	34 722	0	0	26 370

Les garanties immobilières sont données aux filiales. Les engagements indiqués pour les instruments sur devises sont valorisés au cours à terme (cf. paragraphe 1.8 sur la valorisation des instruments de couverture).

Instruments sur devises :

Le Groupe BOIRON est exposé à deux types de risques de change :

- un risque de change patrimonial qui provient des participations de BOIRON dans les filiales étrangères. Ce risque est évalué, mais ne fait pas l'objet d'une gestion spécifique dans la mesure où ces participations sont détenues sur un horizon à long terme,
- un risque de change sur transactions qui provient des opérations commerciales et financières effectuées dans des devises différentes de l'euro, qui est la devise de référence du Groupe.

Le risque de change sur transactions provient principalement :

- des ventes réalisées en devises locales,
- des besoins de financement de certaines filiales,
- des dividendes en devises versés par les filiales.

Le risque de change sur transactions fait l'objet de couvertures afin de protéger le résultat du Groupe contre des variations défavorables des cours des monnaies étrangères contre euro.

Ces couvertures sont cependant flexibles et mises en place progressivement, afin de pouvoir profiter également en partie des évolutions favorables.

Les opérations de couverture portent essentiellement sur des couvertures de juste valeur. Leur échéance est inférieure à un an.

Les opérations de couverture sont réalisées sur la base des factures émises.

Les opérations de couverture autorisées sont : les prêts et emprunts en monnaies étrangères, le change comptant ou à terme, les options de change, avec une durée maximale de douze mois.

Les principaux actifs et passifs commerciaux en devises dans les comptes de BOIRON se décomposent comme suit, au 31 décembre 2022 :

Le tableau suivant présente ces instruments pour les contrats de terme (il n'existe pas d'options de change) et pour les principales devises concernées, pour 2022 et 2021.

Instruments dérivés	Devise	Type de contrat	31/12/2022			31/12/2022			31/12/2021			31/12/2021		
			Couvertures commerciales de juste valeur			Couvertures de comptes courants de trésorerie bancaire			Couvertures commerciales de juste valeur			Couvertures de comptes courants de trésorerie bancaire		
			Notionnel (en KDevises)	Notionnel (en K€)	Juste valeur (en K€)	Notionnel (en KDevises)	Notionnel (en K€)	Juste valeur (en K€)	Notionnel (en KDevises)	Notionnel (en K€)	Juste valeur (en K€)	Notionnel (en KDevises)	Notionnel (en K€)	Juste valeur (en K€)
Dollar américain	Contrats à terme	(8 847)	(8 295)	183	(18 500)	(17 345)	52	(10 435)	(9 213)	(4)	(10 000)	(8 829)	(1)	
Dollar canadien	Contrats à terme	(1 672)	(1 158)	30	0	0	0	(1 611)	(1 119)	(3)	0	0	0	
Forint hongrois	Contrats à terme	(41 618)	(104)	(4)	(120 000)	(299)	(4)	(69 690)	(189)	1	(300 000)	(813)	(1)	
Leu roumain	Contrats à terme	(2 181)	(441)	(1)	0	0	0	(3 561)	(720)	(6)	(7 700)	(1 556)	(2)	
Zloty polonais	Contrats à terme	(2 933)	(627)	(11)	(500)	(107)	(1)	(2 147)	(467)	(4)	(1 400)	(305)	(3)	
Couronne tchèque	Contrats à terme	(3 496)	(145)	0	0	0	0	(7 623)	(307)	(7)	0	0	0	
Real brésilien	Contrats à terme	(85)	(15)	0	0	0	0	(2 389)	(379)	(5)	(2 350)	(372)	1	
Francs suisse	Contrats à terme	0	0	0	0	0	0	(28)	(27)	0	0	0	0	
Peso colombien	Contrats à terme	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Dollard Hong-Kong	Contrats à terme	(5 618)	(676)	11	(10 000)	(1 202)	6	(4)	(0)	0	(10 000)	(1 132)	0	
Rouble russe	Contrats à terme	0	0	0	0	0	0	(71 796)	(842)	1	0	0	0	
TOTAL GÉNÉRAL			(11 459)	208		(18 953)	53		(13 262)	(27)		(13 007)	(6)	

Cf. paragraphe 1.8 sur la valorisation des instruments de couverture : la juste valeur est enregistrée dans les comptes, les couvertures sont valorisées au cours de clôture.

20 ÉVÈNEMENTS POST-CLÔTURE

Il n'a pas été identifié d'évènement post-clôture pouvant avoir un impact significatif sur les états financiers de Boiron SA.

21 AUTRES INFORMATIONS

BOIRON, en tant que société tête de Groupe, établit des comptes consolidés. Elle est elle-même consolidée par intégration globale dans les comptes de SODEVA, holding familiale.

4.3.3 Tableau des filiales et participations

Pays	Dénomination sociale	Devise	Capital	Capitaux propres hors capital y compris résultat avant affectation des résultats	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis (-) / Prêts et avances reçus (+)	Cautions et avals données	Taux moyen de l'exercice	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice	Bénéfice ou perte du dernier exercice clos	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
					brute	nette						
			KDev	KDev	en K€	en K€	en K€	en K€		KDev	KDev	en K€
Filiales (+ de 50% de capital détenu par la société)												
Italie	LABORATOIRES BOIRON	EUR	2 500	11 116	624	624	3 410			32 961	1 379	999
Etats-Unis	BOIRON USA	USD	33 588	(1)	29 837	29 837	(13 385)		0,94962	0	0	758
Espagne	BOIRON SOCIEDAD IBERICA DE HOMEOPATIA	EUR	1 099	1 169	2 295	2 251	26	152		14 217	741	
Canada	BOIRON CANADA	CAD	2 395	1 828	1 614	1 614	(1)	0,73020		24 989	642	282
Allemagne	BOIRON	EUR	511	(656)	717	0				-	(2)	
Belgique	UNDA	EUR	62	206	11 359	276	547			0	(61)	
France	BOIRON CARAIBES	EUR	1 660	2 514	1 898	1 898	3 620			9 003	610	267
France	C.D.F.H.	EUR	208	189	208	208	124			395	5	
Rép.Tchèque	BOIRON CZ	CZK	3 600	68 548	99	99	1 605		0,04071	178 391	8 839	
Slovaquie	BOIRON SK	EUR	406	284	390	390	(680)			4 186	65	
Pologne	BOIRON SP	PLN	30 099	(11 507)	7 320	3 964	266	61	0,21340	36 992	3 497	
Roumanie	BOIRON RO	RON	15 080	18 167	3 141	3 141	995		0,20279	56 088	7 084	
Tunisie	BOIRON TN	TND	105	2 124	84	84			0,30571	5 971	248	
Hongrie	BOIRON	HUF	1 090 000	(916 069)	3 359	434	(50)	81	0,00256	848 352	6 381	
Bulgarie	BOIRON BG	BGN	650	2 316	332	332	996		0,51130	5 992	253	
Russie	BOIRON	RUB	827 000	616 660	13 775	13 775		508	0,01366	1 350 139	55 243	5 089
Brésil	BOIRON MEDICAMENTOS HOMEOPATICOS	BRL	20 200	(5 082)	19 864	2 676			0,18383	44 484	(4 165)	
France	BOIRON	EUR	555	1 771	555	555	2 002			5 922	503	180
Suisse	BOIRON	CHF	1 900	435	2 505	2 264	1 539		0,99531	4 263	742	
France	LES EDITIONS SIMILIA	EUR	43	47	753	87	64			97	(29)	
Portugal	BOIRON	EUR	400	544	400	400	(660)			6 125	207	
Belgique	BOIRON	EUR	11 019	(3 386)	11 019	11 019	2 362			16 991	281	
France	C.E.D.H.	EUR	1 358	111	1 416	1 416	330			2 692	100	
Inde	BOIRON LABORATORIES	INR	360 005	(270 853)	4 568	0			0,01209	34 221	(39 735)	
Colombie	BOIRON SAS	COP	5 500 000	(5 376 284)	1 486	0	(471)		0,00022	1 613 950	(1 077 674)	
Asie	BOIRON ASIA	HKD	4 326	(2 063)	500	274	(1 322)		0,12128	45 444	(1 190)	
France	ABBI	EUR	740	(2 363)	1 750	1 750	(4 299)	8 068		715	(1 773)	